



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 610-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 610 SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE ET SES AMENDEMENTS AFIN D'INTÉGRER LES ZONES H-103, H-104, H-105 ET P-106

Assemblée publique de consultation

CONVOCAION DE TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 février 2024, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 610-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 610 SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE ET SES AMENDEMENTS AFIN D'INTÉGRER LES ZONES H-103, H-104, H-105 ET P-106

Le présent règlement a pour objet d'harmoniser le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) numéro 610 et ses amendements avec les nouvelles zones créées au Règlement de zonage numéro 577, soient les zones H-103, H-104, H-105 et P-106, zones créées à même les zones H-77 et H-85 déjà assujetties à la production d'un plan d'aménagement d'ensemble par ce dit règlement sur les PAE.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 20 mars 2024 à compter de 18 h 30, à l'hôtel de ville sis au 66 rue Notre-Dame à L'Épiphanie. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville sis au 66, rue Notre-Dame à L'Épiphanie, les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et peut également être transmis par courriel en demandant au frobitaille@lepiphanie.ca ou au 450-588-5515.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 22 février 2024.

La directrice générale et greffière adjointe



GUYLAINE COMTOIS